



08 NOV DES SORTIES EN TOUTE SÉCURITÉ DANS LES PARCS À CHIENS OU AIRES D'EXERCICE CANIN (AEC)

Le Québec compte plusieurs **parcs canins**. Ces derniers permettent à nos chiens d'interagir, se dégourdir les pattes, se promener en toute liberté, bref de s'amuser. Ce sont des endroits qui sont fabuleux à condition de respecter un certain nombre de règles qui ne sont pas toujours inscrites sur le panneau de la porte d'entrée. Dans ce billet, nous revenons sur les **règlements** qu'il faut suivre lorsqu'on visite le parc canin.

Lorsque vous arrivez au parc, si vous trouvez qu'il y a trop de chiens, attendez qu'il y en ait moins avant d'entrer. Cela va de beaucoup vous aider au niveau de la supervision. Si vous observez un chien qui a un **comportement agressif** ou qui a plus de difficulté à interagir avec les autres, attendez tout simplement qu'il quitte le parc. Ne mettez pas votre fidèle compagnon dans une situation dangereuse.

La plupart des **aires d'exercice canin** (AEC) sont dotés d'un **enclos d'entrée** qui ressemble à un petit vestibule. À quoi sert-il ? C'est simple : à détacher la laisse du chien. C'est d'ailleurs l'endroit le plus sécuritaire pour le faire. L'enclos (ou le **sas**) permet aussi au chien d'analyser ceux qui sont déjà dans le parc. Il faut alors lui **accorder le temps nécessaire**. Vous pouvez le laisser aller lorsque les

chiens qui s'y trouvent sont venus le saluer à travers le grillage et qu'ils se sont dispersés.

Il peut arriver que des **bagarres** éclatent au parc à chiens. Pour les éviter, surveillez toujours votre animal. C'est votre responsabilité. Si vous observez qu'il est inconfortable, qu'il montre des signes d'agressivité envers un congénère (ou le contraire), n'hésitez pas à intervenir pour ne pas que les choses dégénèrent. Si votre chien a un bon « rappel », demandez-lui tout simplement de revenir près de vous. Comme le dit le bon vieux proverbe : il vaut mieux prévenir que guérir. Une question m'est souvent demandée : est-ce qu'on peut **apporter des jouets au parc canin** ? Pour ma part, je le déconseille. Votre chien n'a peut-être aucun problème avec le partage de sa balle, ses os, ou de frisbee, mais ce n'est pas le cas de tous les individus dans l'enclos. Certains peuvent faire de la **protection de ressources**. La prudence est donc de mise à tous les niveaux pour éviter les incidents fâcheux comme les altercations.

Trois autres petits **conseils** rapides :

- Si le parc canin n'est pas muni d'un **abreuvoir**, apportez de l'eau pour hydrater votre chien qui pourrait avoir soif.
- Assurez que les **vaccins** de votre animal soient à jour tout comme son traitement contre les puces, les tiques et les autres parasites.
- Ayez toujours en main des **sacs** pour ramasser ses **excréments** pour garder l'enclos propre.

En terminant, **les chiens ont-ils tous leur place dans un parc canin?**

La réponse à cette question est négative. Si votre **animal est agressif envers les autres**, ne fréquentez pas le parc jusqu'à ce que le problème soit réglé. Les aires d'exercice canin existent pour que les chiens s'amuse en toute sécurité et non le contraire. Et **si votre chien n'apprécie les sorties au parc canin**, il ne faut pas le forcer. Les chiens n'ont pas tous les mêmes goûts. Optez plutôt pour une autre activité qu'il va aimer. Il en existe une multitude. L'important est qu'il dépense son énergie tout en ayant du plaisir.

